

DECRET N° 2023/045 DU 30 JAN 2023
portant nomination du Directeur Général de la Caisse Autonome
d'Amortissement .-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 85/1176 du 28 août 1985 créant et organisant la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur NOAH NDONGO Adolphe est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

Article 2 .- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 30 JAN 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

